



Fraude CAF à l'étranger qu'est-ce que je risque ?

Par **SLM1967**, le **08/07/2019** à **14:09**

Bonjour,rnrnJe reçois le RSA depuis 2016 et j'habite en Tunisie depuis cette date là.rnLa semaine dernière, j'ai reçu un courriel à l'adresse que j'ai mentionnée sur mon dossier, d'un contrôleur judiciaire qui demande à voir mes relevés bancaires depuis 2016 ainsi que mon passport. Je pense qu'ils se doutent bien de quelques chose ou qu'ils sont sûrs de ma fraude. Le contrôleur demande à me voir le 15 juillet.rnrnJe ne compte pas nier les faites ni leur mettre des bâtons dans les roues, par contre je ne peux pas aller en France.rnrnLa somme est d'à peu près 16.000 €rnrnEst-ce qu'il est encore temps de se dénoncer ?rnrnComment contacter la CAF par mail et leur demander de ne plus m'adresser de courriel à cette adresse là (problèmes de famille) ?rnrnQu'est-ce que je risque comme pénalités ?rnrnJe ne peux pas me rendre en France, est-ce que je peux tout gérer d'ici ?rnrnQu'est-ce que je risque si je refuse d'aller en France ?rnrnJe suis très loin d'avoir la somme que j'ai reçue au fil des années, mais je compte bien payer par mensualités. Est-ce que c'est possible ?rnrnEst-ce que je serai amnée à passer devant un tribunal ?rnrnJe vous remercie d'avance pour vos réponses, je suis vraiment désespérée.

Par **amajuris**, le **08/07/2019** à **14:25**

Bonjour,rnrnVous risquez que la CAF dépose une plainte contre vous pour fraude.rnrnVous serez donc convoqué à votre adresse française par un tribunal.rnrnSi vous ne vous présentez pas, le jugement sera rendu à titre exécutoire.rnrnVous aurez sans doute une amende à payer, à rembourser les sommes indûment versées avec les intérêts.rnrnLa justice française pourra demander à ce que le jugement français soit exécuté en Tunisie car il doit exister une

convention d'entraide judiciaire entre la France et la Tunisie.rnrnSalutations.

Par **SLM1967**, le **08/07/2019** à **14:44**

Si je me dénonce à la CAF et que je collabore avec eux, est-ce qu'on pourrait trouver un arrangement qui m'éviterai de passer devant un tribunal ?

Par **amajuris**, le **08/07/2019** à **16:43**

Sans doute, mais cela dépend essentiellement de la rapidité avec laquelle vous proposerez de rembourser cet organisme.rnrnEn outre, en obtenant un jugement d'un tribunal, la CAF pourra si nécessaire procéder à des saisies, vous faire payer des intérêts et des frais de recouvrement.

Par **SLM1967**, le **08/07/2019** à **17:00**

Pour le moment je n'en suis qu'au stade vérifications de dossier au près du contrôleur.rnrnrnDois-je envoyer un mail pour avouer à la CAF et reconnaître mon erreur ou est-ce que je dois parler directement au contrôleur ?